

Faire face au risque incendie dans les Hautes-Alpes, une formation des Communes forestières

Madame, Monsieur,

Le risque feu de forêt est une réalité pour les collectivités de France. Aujourd'hui dans le département des Hautes-Alpes, 82 communes sont soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage, pratique visant à stopper la propagation de l'incendie. Notre formation permettra d'expliquer aux élus leur rôle et les moyens à mettre en place pour protéger leur commune des incendies.

Actuellement trop peu de commune ont engagé des démarches concrètes en ce qui concerne les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Cette réglementation a été précisée par la Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Lors de cette formation les étapes nécessaires à la bonne exécution des OLD seront présentées. Aux côtés de l'Office National des forêts (ONF) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), notre association se tiendra à la disposition des élus pour répondre à leurs interrogations.

Les outils et appuis disponibles (ou à créer) pour une meilleure efficacité en terme d'OLD seront, également, réfléchis ensemble.

Communes forestières des Hautes-Alpes

CONTACT

Marine OLIVEIRA — Chargée de communication

07 57 08 16 22 · marine.oliveira@communesforestieres.org